

**Le preneur d'assurance**

BALANGUE ALEXON  
Monsieur ALEXON BALANGUE  
66 BOULEVARD BESSIERES  
75017 PARIS 17  
Référence client : 906944

**Les conditions de garantie**

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers de l'Informatique

**Les activités garanties**

• L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Digital (web / mobile)

- Création de sites Internet pour le compte de tiers

Services et conseils en informatique

- Services informatiques de type infogérance, hébergement de sites internet, centres d'assistance / helpdesk

Logiciels / Progiciels / Applications spécifiques

- Installation / configuration et paramétrage de logiciels

Activités spécifiques

- Maintenance de matériel informatique

**Période de validité**

La présente attestation est valable pour la période du 20 Novembre 2017 au 19 Novembre 2018.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n° TECH-RCE1115, PJ0116 et JO2587.

Paris, le 27/10/2017  
Les assureurs



**TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES**

<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>	
Etendue des garanties	100 000,00 € par année d'assurance et par sinistre
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 € par année d'assurance et par sinistre
<i>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels</i>	500,00 €
<b>Responsabilité Civile Exploitation et Employeur</b>	
Etendue des garanties	8 000 000,00 € par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 € par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 € par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 € par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 € par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 € par sinistre
<i>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels</i>	500,00 €
<b>Protection Juridique</b>	
Etendue des garanties	50 000,00 € par litige